

Multirisque Habitation Tableau des garanties

L'indice utillisé est celui de révision des loyers (IRL) publié par l'INSEE

			L'indice utillisé est celui de révisio	n des loyers (IRL) publie par i INSEE
	ECO	CONFORT	OPTIMALE	PREMIUM
INCENDIE, RISQUES ANNEXES ET ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES				
Immobilier	Valeur de reconstruction	Valeur de reconstruction	Valeur de reconstruction	Valeur de reconstruction
Vétusté remboursée dans la limite de	25 %	25 %	50 %	Illimitée
Mobilier	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières
Vétusté remboursée dans la limite de	25 %	25 %	35 %	50 %
Vetuste rembodisee dans la liinite de	25 //	Montant indiqué sur	Montant indiqué sur	Montant indiqué sur
Objets de valeur	Exclu	les conditions particulières	les conditions particulières	les conditions particulières
		(10% du capital mobilier)	(10% du capital mobilier)	(15 % du capital mobilier)
Mobilier en dépendances séparées et en véranda	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Contenu de congélateur	Exclu	Exclu	Jusqu'à 200 €	Jusqu'à 200 €
Frais de déplacement et replacement du mobilier Frais de déblaiement, démolition, enlèvement des décombres	Jusqu'à 50 fois l'indice Jusqu'à 250 € par pièce	Jusqu'à 50 fois l'indice Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 50 fois l'indice Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 50 fois l'indice Jusqu'à 500 € par pièce
Frais de deblaiement, demontion, emevement des decombres Frais de mise en conformité	Montant réel des frais			
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Montant réel des frais			
Honoraires d'expert et architecte	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée			
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers			
Pertes indirectes	Jusqu'à 10% des pertes directes			
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Risques locatifs, troubles de jouissance des co-locataires	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
Perte de loyers des co-locataires	Jusqu'à 1 an de loyers			
Recours Voisins et tiers	Jusqu'à 20 945 fois l'indice			
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 2 095 fois l'indice			
TEMPÊTES, GRÊLE, POIDS DE LA NEIGE SUR TOITURES	Voir rubrique Immobilier de	Voir rubrique Immebilier de	Voir rubrique Immebilier de	Voir rubrique Immebilier de
Immobilier	la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie
Mobilier	Voir rubrique Mobilier	Voir rubrique Mobilier	Voir rubrique Mobilier	Voir rubrique Mobilier
	de la garantie Incendie			
Frais de déplacement et replacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice			
Frais de déblaiement, démolition, enlèvement des décombres	Jusqu'à 250 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce
Frais de mise en conformité	Montant réel des frais Montant réel des frais	Montant réel des frais Montant réel des frais	Montant réel des frais Montant réel des frais	Montant réel des frais Montant réel des frais
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Jusqu'à 5%	Jusqu'à 5%	Jusqu'à 5%	Jusqu'à 5%
Honoraires d'expert et architecte	de l'indemnité versée	de l'indemnité versée	de l'indemnité versée	de l'indemnité versée
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers			
Pertes indirectes	Jusqu'à 10% des pertes directes			
Frais de recherche de fuites	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Recours Voisins et tiers	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Dont dommages immatériels VOL - VANDALISME				
Vandalisme sur Immobilier (détériorations)	Jusqu'à 105 fois l'indice			
Vandalisme sur mobilier (dont objets de valeur)	Jusqu'à 1 000 € par pièce	Jusqu'à 2 000 € par pièce	Jusqu'à 2 000 € par pièce	Jusqu'à 2 000 € par pièce
Vol de Mobilier	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie
Frais de déplacement et replacement du mobilier	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de déblaiement, démolition, enlèvement des décombres	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de mise en conformité	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Honoraires d'expert et architecte	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Privation de jouissance	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Pertes indirectes	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de recherche de fuites	Exclu Jusqu'à 21 fois l'indice	Exclu	Exclu	Exclu Jusqu'à 21 fois l'indice
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Jusqu'à 21 fois l'Indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu a 21 fols I indice
DEGATS DES EAUX	Voir rubrique Immobilier	Voir rubrique Immobilier	Voir rubrique Immobilier	Voir rubrique Immobilier
Immobilier	de la garantie Incendie			
Mobilier	Voir rubrique Immobilier	Voir rubrique Immobilier	Voir rubrique Immobilier	Voir rubrique Immobilier
	de la garantie Incendie			
Dommages sur chauffage central suite au gel Frais de déplacement et replacement du mobilier	Jusqu'à 112 fois l'indice Jusqu'à 50 fois l'indice			
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Honoraires d'expert et architecte	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Refoulement des égoûts	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers			
Pertes indirectes	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de recherche de fuites	Jusqu'à 21 fois l'indice			
Risques locatifs, troubles de jouissance des co-locataires	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
Perte de loyers des co-locataires	Jusqu'à 1 an de loyers			
Recours Voisins et tiers	Jusqu'à 2 095 fois l'indice			
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 209 fois l'indice			
BRIS DE GLACE	Volour do romala sement	Valour do romala coment	Valour do romala coment	Volour do rorente coment
Verres et glaces des bâtiments Produits verriers de l'électroménager (plaques de cuisson, portes	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement
de four)	Exclu	Exclu	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement



Multirisque Habitation Tableau des garanties

	L'indice utillisé est celui de révision des loyers (IRL) publié par l'INSEE			
	ECO	CONFORT	OPTIMALE	PREMIUM
CATASTROPHES NATURELLES				
Immobilier	Voir rubrique Immobilier	Voir rubrique Immobilier	Voir rubrique Immobilier	Voir rubrique Immobilier
	de la garantie Incendie Voir rubrique Immobilier	de la garantie Incendie Voir rubrique Immobilier	de la garantie Incendie Voir rubrique Immobilier	de la garantie Incendie Voir rubrique Immobilier
Mobilier	de la garantie Incendie	de la garantie Incendie	de la garantie Incendie	de la garantie Incendie
Frais de déplacement et replacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice
Frais de déblaiement, démolition, enlèvement des décombres Frais de mise en conformité	Jusqu'à 250 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce Montant réel des frais	Jusqu'à 500 € par pièce Montant réel des frais	Jusqu'à 500 € par pièce
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Montant réel des frais Montant réel des frais	Montant réel des frais Montant réel des frais	Montant reel des frais Montant réel des frais	Montant réel des frais Montant réel des frais
Honoraires d'expert et architecte	Jusqu'à 5% de l'indemnité	Jusqu'à 5% de l'indemnité	Jusqu'à 5% de l'indemnité	Jusqu'à 5% de l'indemnité
Privation de jouissance	versée Jusqu'à 1 an de loyers	versée Jusqu'à 1 an de loyers	versée Jusqu'à 1 an de loyers	versée Jusqu'à 1 an de loyers
Pertes indirectes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes
Risques locatifs, troubles de jouissance des co-locataires	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
Perte de loyers des co-locataires	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Recours Voisins et tiers	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
CATASTROPHES ET RISQUES TECHNOLOGIQUES	ti i i i i i i i i i i i i i i i i i i			
Indemnisations PESPONSABILITE CIVILE	Montants suivant la législation	Montants suivant la législation	Montants suivant la législation	Montants suivant la législation
RESPONSABILITE CIVILE Tous préjudices confondus	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €
Dont fautes inexcusables	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance
Dont intoxications alimentaires	Jusqu'à 10 640 fois l'indice	Jusqu'à 10 640 fois l'indice	Jusqu'à 10 640 fois l'indice	Jusqu'à 10 640 fois l'indice
Dommages matériels / immatériels	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice
Dont Incendies, explosions, dégâts des eaux	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice
Dont pollutions accidentelles	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
Dont vol (commis par un enfant mineur ou par un préposé)	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice
Dont baby sitting par un enfant (mineur ou vivant au foyer)	Exclu	Exclu	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice
DEFENSE PENALE ET RECOURS	70 fois l'indice avec un seuil	70 fois l'indice avec un seuil	70 fois l'indice avec un seuil	70 fois l'indice avec un seuil
Indemnisations	de 230 €	de 230 €	de 230 €	de 230 €
SEJOURS ET VOYAGES				
Etendue de la garantie	Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales
EXTENSION DE GARANTIE ELECTROMENAGER				
Etendue de la garantie			Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales
	GARANTIES O	PTIONNELLES		
DOMMAGES ELECTRIQUES - ACCIDENTS MENAGERS (inclus sur	les formules Optimale et Premium	n)		
Mobilier	Exclu	Capital mobilier indiqué aux	Capital mobilier indiqué aux	Capital mobilier indiqué aux
		Conditions Particulières	Conditions Particulières	Conditions Particulières
Vétusté remboursée dans la limite de	Exclu	Vétusté non remboursée	35 %	50 %
Contenu du congélateur JARDINS ET BIENS EXTERIEURS	Exclu	Exclu	Jusqu'à 200 €	Jusqu'à 200 €
Murs de soutènement, installations fixes, mobiliers de jardin, arbres				
et arbustes	Exclu	Exclu	Jusqu'à 3 000 €	Jusqu'à 3 000 €
PISCINES				
Piscine et installations annexes	Exclu	Exclu	Jusqu'à 15 000 €	Jusqu'à 15 000 €
LOCATION DE SALLE (150 personnes max)	Lucanità 40,470 foio l'indico	hand 40 470 foir l'indice	hand 40 470 foin l'indico	Supervità 40,470 foio l'indico
Recours Propriétaire, Voisins ou tiers Dont dommages immatériels	Jusqu'à 10 470 fois l'indice Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 10 470 fois l'indice Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 10 470 fois l'indice Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 10 470 fois l'indice Jusqu'à 2 095 fois l'indice
ASSISTANCE MATERNELLE (pour 3 enfants maximum)	003qu a 2 000 1010 1 111q100	Jusqu'a 2 000 Toto I III dice	Jusqu'a 2 000 foto finaloc	Jusqu'à 2 000 foto l'illatoc
Tous préjudices confondus	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €
Dont fautes inexcusables	Jusqu'à 1 000 000 € / année	Jusqu'à 1 000 000 € / année	Jusqu'à 1 000 000 € / année	Jusqu'à 1 000 000 € / année
Dont intoxications alimentaires	d'assurance Jusqu'à 10 640 fois l'indice	d'assurance Jusqu'à 10 640 fois l'indice	d'assurance Jusqu'à 10 640 fois l'indice	d'assurance Jusqu'à 10 640 fois l'indice
Dommages matériels / immatériels	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice
Dont Incendies, explosions, dégâts des eaux	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice
Dont pollutions accidentelles	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
Dont vol commis par un enfant mineur ou par un préposé	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice
INDIVIDUELLE ACCIDENTS ENFANTS MINEURS				
Capital décès	770 € par enfant	770 € par enfant	770 € par enfant	770 € par enfant
Capital incapacité permanente totale par enfant SYSTÈME PHOTOVOLTAÏQUE	Jusqu'à 16 000 € par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant
SYSTEME PHOTOVOLTAIQUE	Jusqu'à 1 500 € par sinistre	Jusqu'à 1 500 € par sinistre	Jusqu'à 1 500 € par sinistre	Jusqu'à 1 500 € par sinistre
Tous préjudices confondus	Limité à 5 000 000 € / année d'assurance	Limité à 5 000 000 € / année d'assurance	Limité à 5 000 000 € / année d'assurance	Limité à 5 000 000 € / année d'assurance
	* FRANC		4 4004	4 4004
r				
	ECO	CONFORT	OPTIMALE	PREMIUM
Franchises générales	1,4 fois l'indice	1,4 fois l'indice	1,4 fois l'indice	1,4 fois l'indice
Franchises en évènements climatiques	2,1 fois l'indice	2,1 fois l'indice	2,1 fois l'indice	2,1 fois l'indice
	2,1 1013 11110100	4 OF fair Hindion		
Franchises Option Dommages électriques - Accidents ménagers	- Fixée par le dernier Arrêté	1,05 fois l'indice Fixée par le dernier Arrêté	1,05 fois l'indice Fixée par le dernier Arrêté	1,05 fois l'indice Fixée par le dernier Arrêté
Franchises Option Dommages électriques - Accidents ménagers Franchises catastrophes naturelles	-			



Multirisque Habitation Tableau des garanties

PRESTATIONS EN CAS DE SINISTRE SURVENANT AU DOMICILE DU BENEFICIAIRE

pour les garanties ECO, CONFORT, OPTIMALE et PREMIUM Vol, Incendie, Dégâts des eaux, évènement climatique, tempête ou catastrophe naturelle

GARANTIES	MONTANTS
Retour d'urgence au domicile	
Organisation et prise en charge du retour d'urgence du bénéficiare	Frais de transport : billet de train 1 ère classe ou d'avion classe économique
Prise en charge du titre de transport permettant au bénéficiaire de récupérer son véhicule laissé sur le lieu de son séjour du fait de son retour précipité.	Frais de transport : billet de train 1 ^{ère} classe ou d'avion classe économique
Protection du domicile	
Mise en place des mesures conservatoires nécessaires suite à un sinistre vol, incendie et dégâts des eaux.	
Avance sur les frais liés aux mesures conservatoires	-
Avance sur les frais d'huissiers, de serrurerie, de menuiserie et de plomberie	
Organisation et prise en charge du gardiennage des locaux devenu vulnérable suite à un sinistre	Maximum 2 jours
Vêtements et objets de première nécessité	240 € par personne avec un maximum de 960 € pour la famille
Avance de fonds (sans intérêts) en cas de difficultés financières suite à un sinistre	Maximun 3 200 €
Aide ménagère pour la remise en état des lieux	Maximum 240 €
Hébergement provisoire en cas d'impossibilité d'occuper les locaux sinistrés	
Frais d'hôtel	32 € par nuit, par bénéficiaire pendant 2 nuits maximum
Organisation et prise en charge du voyage des enfants âgés de moins de 15 ans chez un proche acceptant de les accueillir	Frais de transport
Organisation et prise en charge des frais d'une assistance maternelle au domicile du bénéficiaire	10 heures par jour avec un maximum de 2 jours consécutifs
Déménagement suite à un sinistre	
Informations sur les démarches administratives à accomplir	
Mise à disposition d'un véhicule utilitaire	460 €
En cas d'impossibilité d'occuper les locaux pendant plus de 30 jours consécutifs : organisation du déménagement et éventuellement versement d'une avance de fonds correspondant au frais de démenagement	Maximum 3 200 € (dans un rayon de 50 km du domicile sinistré)
Dépannage vie pratique	
Frais d'intervention d'un serrurier (frais de réparation exclus)	80 €
Communication des coordonnées téléphoniques des entreprises situées dans un rayon de 30 km du	-
domicile Transmission des massages urgents	

PRESTATIONS EN CAS D'HOSPITALISATION SUITE A UN ACCIDENT SURVENU A DOMICILE

GARANTIES	MONTANTS
Urgence au domicile	
Aide pour la recherche d'un médecin, organisation et prise en charge du transport à l'hôpital, aide pour le retour au domicile.	-
Garde d'enfants âgés de moins de 15 ans à domicile : organisation et prise en charge des frais d'une assistance maternelle au domicile du bénéficiaire.	10 heures par jour avec un maximum de 2 jours consécutifs
Organisation et prise en charge du voyage des enfants âgés de moins de 15 ans chez un proche acceptant de les accueillir ou venue d'un proche pour garder les enfants au domicile du bénéficiaire.	Frais de transport
Organisation et prise en charge du gardiennage des animaux (chiens, chats) à domicile ou dans un centre agréé.	240 € sur une période de 30 jours maximum